

Numéros utiles

Accueil Mairie

Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi
de 8h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00
le vendredi
de 8h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

TEL : 04 66 32 82 10
FAX : 04 66 32 89 99

Mail :

mairie.banassac-canilhac@orange.fr

Site internet :

www. Banassac-canilhac.fr

facebook

Mairie de Banassac-Canilhac, Lozère

Déchetteries

Baraque de Trémolet:

Du lundi au Samedi De 10h00
à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Tel : 04 66 48 14 06

St Germain du Teil :

Le mercredi De 14h00 à
16h00

Le samedi De 10h00 à 12h00
et de 14h00 à 16h00

Tel : 04 66 31 41 23

Gendarmerie : 04 66 32 80 04

Samu : 15

Pompier : 18

N° urgences Européen : 112

EN BREF...

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Nous avons le projet de créer des panneaux d'affichage répertoriant l'ensemble des hébergements touristiques situés sur notre territoire. (Hôtels, gîtes, locations de vacances, etc.)

Ces panneaux seront entièrement financés par la taxe de séjour tout comme l'ont été ceux de la **SIL*** et seront disposés stratégiquement au **RIS**** à La Mothe pour une meilleure visibilité.

Faites vous connaître auprès de la Mairie pour apparaître sur ces affichages.

DIFFUSION DU JOURNAL

Une grande majorité d'entre vous a formulé le souhait de continuer à recevoir notre bulletin sous format papier. Nous avons donc décidé d'accéder à vos demandes et pour des questions d'organisation, tous les bulletins seront désormais déposés dans vos boîtes aux lettres.

En complément, nous les diffuserons sur notre page Facebook afin que les plus éloignés d'entre vous puissent y avoir accès.

CAMPAGNE DECLARATIVE DES REVENUS 2020

Top départ pour la déclaration des revenus de l'année 2020 : cette démarche administrative obligatoire doit être effectuée en ligne avant le mardi 1^{er} juin à 23h59. Pour les usagers ne pouvant pas déclarer en ligne, la date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au jeudi 20 mai 2021 à 23h59 (y compris pour les résidents français à l'étranger) le cachet de La Poste faisant foi. Ne déposez pas vos déclarations dans les boîtes aux lettres des Centres des Finances Publiques.

Nous vous rappelons qu'un pôle numérique est à votre disposition en accès libre et gratuit à la Mairie pour effectuer vos démarches en ligne.

COVID 19 : MASQUES

Des masques offerts par la Région et l'État sont encore disponibles en Mairie jusqu'à épuisement des stocks.

Pour les retirer, rendez-vous sur place aux heures d'ouverture.

DISTRIBUTION
DE MASQUES



ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Elles se tiendront les 20 et 27 juin 2021 si les conditions sanitaires le permettent. Dans tous les cas, un protocole strict sera appliqué.

CONCOURS PHOTOS 2021

La Commission Communication et Tourisme vous propose de reconduire le Concours Photos de Banassac-Canilhac pour sa 6^{ème} édition.

Vous pouvez déposer votre dossier en Mairie jusqu'au 15 mai 2021.

Le thème retenu cette année est

« Nature et couleurs »

*Signalisation d'Information Locale

**Renseignement Information Service



Bulletin Municipal n°18

Commune de Banassac-Canilhac



L'édito du maire	2	Budget eau assainissement	5
Vie communale	3	Infos - Vie pratique	6 7
Budget communal global	4 5	En Bref...	8

Une pensée...

"S'il n'y avait pas d'hiver, le printemps ne serait pas si agréable, si nous ne goûtions pas à l'adversité, la réussite ne serait pas tant appréciée."

Anne Bradstreet (artiste, écrivaine, poète - 1612-1672)

Ce Bulletin Municipal a été préparé et mis en page par la Commission Communication-Tourisme.

Directeur de publication : **David RODRIGUES**

Impression : Mairie de Banassac-Canilhac - Photos : Fonds Mairie



CANILHAC

BANASSAC

Mesdames, Messieurs, mes chers concitoyens,

Le mois d'avril est là, annonciateur du printemps avec les beaux jours qui reviennent. Les températures plus clémentes et l'apparition plus fréquente des rayons du soleil annoncent l'arrivée prochaine de la saison estivale, période propice à la détente. J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés du quotidien. En effet, cette crise sanitaire, liée à la pandémie de la Covid-19, continue de régenter notre vie quotidienne selon les annonces gouvernementales. En cette période anxiogène, je ne vais pas m'attarder sur ce sujet largement relayé par les médias.



Toutefois, ne baissons pas la garde et restons vigilants. Je viens réitérer mon appel à la plus grande prudence. Continuons d'appliquer les gestes barrières et prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers. En cas de besoin, n'hésitez pas à solliciter les élus et les services municipaux qui restent mobilisés.

Vous trouverez dans ce numéro, outre les informations pratiques habituelles, un article dédié aux finances de la commune. Le vote du budget est toujours un moment important, il détermine le cap à suivre pour les réalisations des projets sur l'année à venir. Lors de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril, notre budget a été adopté à l'unanimité. Il est le fruit d'un travail de gestion rigoureux de la part des élus et des services municipaux.

Dans un contexte difficile, qui demande toujours plus de contrôle de la dépense publique, nous avons fait le choix cette année encore de **ne pas augmenter la part communale des impôts locaux**, tout en présentant un programme d'investissement ambitieux et essentiel pour le développement de Banassac-Canilhac. La maîtrise des dépenses et la gestion rigoureuse des budgets de fonctionnement génèrent des recettes permettant d'investir sur notre commune.

Vous trouverez, dans ce bulletin, les principaux projets qui devraient voir le jour dans les mois à venir.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne lecture, dans l'espoir de se retrouver bientôt autour d'un repas ou d'un apéritif afin de partager ces instants de convivialité qui nous manquent tant.

Le Maire,
David Rodrigues

INFOS - VIE PRATIQUE

NE PAS CONFONDRE TROTTOIR ET CROTTOIR !



Malgré nos différents appels, certains propriétaires d'animaux

continuent de laisser les déjections de leurs compagnons joncher les rues de la commune. Pourtant des sacs spécialement prévus sont en libre service notamment face à l'immeuble donnant sur l'école, rue du Mazet, puisqu'il s'agit principalement d'une zone très « sinistrée »...

Et que dire des propriétaires d'animaux qui les laissent se soulager devant les pas de porte ou les entrées de garages sans jamais ramasser.

Le bien vivre ensemble est une question de bon sens et de

respect mutuel, alors merci de respecter votre prochain comme vous aimeriez qu'il vous respecte aussi. Une chaussée propre ne dépend pas seulement de l'efficacité du service de nettoyage mais aussi du civisme de chacun.



DECHETTERIE OU POINT TRI ???

Les points tri ne sont pas des déchetteries. Il est inadmissible de constater qu'un certain nombre d'encombrants y est encore déposé régulièrement alors que nous bénéficions des services de deux déchetteries sur notre territoire.

Ces dépôts sauvages sont une insulte à la nature et aux hommes. Non seulement ces dépôts sont source de pollution des eaux, de l'air et de dégrada-

tion des paysages, mais ils représentent une menace quant aux risques d'incendie, de blessures et provoquent des nuisances visuelles fort déplaisantes.

Sachez également que les contrevenants encourent jusqu'à 450 € d'amende pour cette infraction.

Pensez-y la prochaine fois que vous voudrez vous débarrasser de vos encombrants.



DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR NOTRE TERRITOIRE



Le déploiement de la fibre sur notre département se poursuit. Pour en connaître l'évolution commune par commune, vous pouvez vous connecter sur :

eligibilite-thd.fr

A.L.FIBRE
AVEYRON LOT LOZÈRE - ALLIANCE THD
LA FIBRE POUR TOUS

INFOS - VIE PRATIQUE

PETITES VILLES DE DEMAIN

Notre commune a été sélectionnée dans le cadre du programme national «Petites Villes de Demain» initié par le gouvernement. L'objectif est de donner à la commune les moyens de concrétiser ses projets de revitalisation. Les objectifs qui guident l'action de l'État dans ce projet sont :



- ⇒ L'accompagnement stratégique défini par la collectivité.
- ⇒ L'apport d'une réponse basée sur les besoins propres à la commune.
- ⇒ La mobilisation de moyens de proximité et de ressources des partenaires nationaux.
- ⇒ Le temps qui nous est donné : 6 ans pour construire un projet de territoire innovant et écologique

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX



Nous vous rappelons qu'une déclaration de travaux est exigée dès lors que l'aspect extérieur de votre bâtiment est modifié.

Cette déclaration concerne, par exemple, des modifications ou créations de portes, fenêtres, velux, vo-

lets, toitures, tant dans le styles des matériaux que dans leurs formes ou leurs couleurs.

Les dossiers de déclarations sont à retirer auprès du secrétariat de la Mairie.

EMPLOI DU FEU EN LOZERE : ARRETE PREFECTORAL

La préfecture nous informe que l'incinération des végétaux coupés est interdite sur l'ensemble de la Lozère jusqu'au 30 septembre 2021, l'écobuage jusqu'au 15 septembre 2021.



ATTAQUES DE MOUTONS A LESCURE, LOUP Y ES-TU ?



Ce sont bien des chiens errants et non des loups qui ont attaqué des moutons à Lescure. Il semblerait qu'il s'agisse à chaque fois des mêmes « agresseurs ».

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils sont tenus de maintenir leurs animaux sur leur propriété et non de les

laisser divaguer dans la nature sans accompagnement.

Outre les attaques de moutons, les promeneurs qui se trouveraient sur leur chemin pourraient se sentir menacés par la présence de ces animaux.

VIE COMMUNALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



La commune ouvre une enquête publique relative à la révision du PLU et au schéma d'assainissement. Les pièces du dossier sont consultables en Mairie depuis le 16 avril et jusqu'au 17 mai et/ou téléchargeables sur notre site internet.

Pour formuler vos observations, vous avez plusieurs possibilités :

- ⇒ Par écrit au Commissaire Enquêteur en Mairie.
- ⇒ Dans le registre spécialement mis à votre disposition à la Mairie.
- ⇒ Par mail à l'adresse suivante : ep.rev.plu.sch.ass.banassaccanilhac.com

Le commissaire enquêteur se tiendra à votre disposition à la salle Jean Gazagne les :

- ⇒ 16 avril de 9h à 12h
- ⇒ 26 avril, 05 mai et 17 mai de 14h à 17h

RECONVERSION DE LA FRICHE DU SECTEUR DE LA GARE SNCF DE BANASSAC-LA CANOURGUE



Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt nommé «reconquête des friches» porté par la région OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE, il est étudié la possibilité de réhabiliter le quartier de la gare situé sur notre commune.

Une réflexion en termes de programme et de faisabilité est à l'étude.

Nous souhaiterions valoriser le potentiel de ce territoire en réaffectant ces friches sur de nouveaux usages au travers de projets

susceptibles de créer une nouvelle dynamique sur ce secteur qui fut autrefois le second cœur du village.

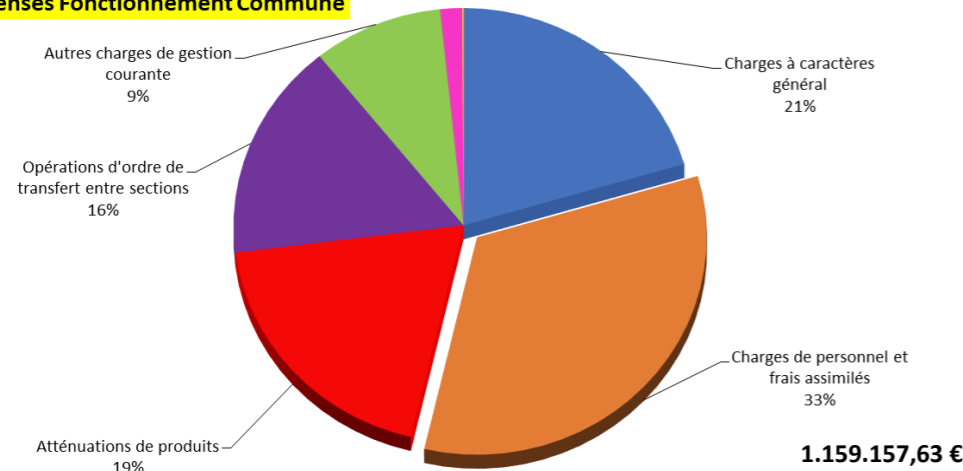
De par la complexité du site, des bâtiments existants et du foncier, un programme innovant est à imaginer pour notamment envisager la mutation du bâti et le portage de l'opération.

Si certains d'entre vous souhaitent s'impliquer dans l'étude de ce projet, qu'ils se manifestent auprès de la Mairie.

BUDGET COMMUNAL GLOBAL

FONCTIONNEMENT

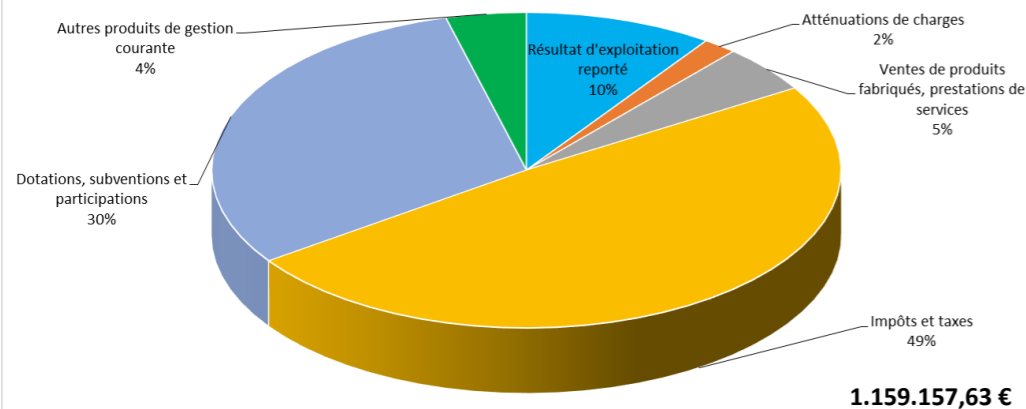
Dépenses Fonctionnement Commune



Les graphiques indiquent le pourcentage de chaque famille de dépenses et de recettes du budget primitif de fonctionnement de la commune en 2021.

Pour la première fois les dépenses et recettes s'équilibrent à plus d'un million d'euros et l'autofinancement est en augmentation de 46 000€, preuve de la bonne santé économique de la commune sans augmentation des impôts locaux.

Recettes Fonctionnement Commune



Il passe de 150 000€ en 2020 à 196 000€ pour cette année.

INVESTISSEMENT

Les investissements prévus sont nombreux et les budgets dépenses et recettes s'équilibrent à 567 068.25€. Voici la liste non exhaustive des opérations prévues pour 2021 :

- Travaux de voirie 119 138.50€ avec une subvention DETR de 2018 de 43 636€ :
 - ⇒ Réfection voirie, goudron (Lescure, Le Ségala, Voie Romaine, Le Viala et Plancoulines) : 24 273.57€
 - ⇒ Réfection des murs de Pratnau et Lescure : 10 177.75€
 - ⇒ Mise en sécurité zone de l'Oasis (trottoir, chaussée) : 80 000€
- Eclairage de l'aire de covoiturage 12 952€ avec participation du SDEE de 3 238€
- Restauration et protection de la statue historique de Canilhac subventionnées par l'Etat (40%) et le Département (40%) et diagnostics des églises de Banassac et du Viala. Montant total 10 200€
- Réfection de la toiture de l'accueil du Camping de la Vallée 7 340.88€
- Mise en place d'un panneau d'information au rond-point du RIS 2 000€
- Rénovation de la toiture (patio) de la salle polyvalente 8 069.04€. Le travail vient d'être terminé. La Région a participé à hauteur de 2 000€.
- Participation de la commune à l'installation du très haut débit (fibre). 861 prises à 38€ : 32 718€

- Achat d'un nouveau tracteur et d'une étrave 95 400€. Subvention DETR 40 020€. A noter 12 800€ de reprise. Coût de l'opération pour la commune 42 580€.
- Acquisition de matériel informatique pour la bibliothèque 795€ subventionnée par le Département
- Aménagement des logements locatifs 28 500€ avec une subvention du Département 10 000€
- Bancs et jeux jardins publics et gravière 3 000€
- Extension de l'électrification rurale à Malvézy 1 087.20€.

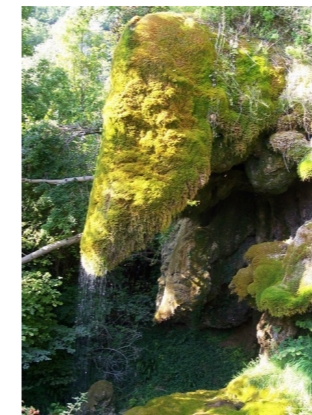
Des projets sont à l'étude et s'inscrivent sur le long terme :

- Etude pour la réhabilitation du quartier de la gare 20 400€ subventionnée par la région (7 000€) et l'Europe (9 000€).
- Etudes pour la construction de la salle multi-culturelle et associative 100 000€.
- Divers aménagements et travaux de mise en sécurité des piétons (traversée de Banassac, Pratnau...)

Quant à l'école le montant des dépenses d'investissement prévu est de 12 000€. Ces dépenses incluent le matériel du plan de relance du socle numérique 10 000€, opération subventionnée à 70% par l'Etat.



BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT



Le budget Fonctionnement comprenant toutes les charges et les redevances (augmentation de 5 centimes par m3) s'équilibre à 247 892.71€ et permet d'attribuer la somme de 51 000€ à l'investissement.

En 2021 les opérations prévues sont également nombreuses avec les travaux et matériels (armoires électriques, compteurs, surpresseur de Roquayzou) 37 980.76€. La participation SDEE est ici de 2 500€.

Deux achats de terrains sont envisagés. Le premier à Lescure où se situe le réservoir, le deuxième à la station d'épuration de Canilhac, ces installations étant situées sur des terrains privés.

L'amélioration du traitement de l'eau potable des villages de Verteilhac et de Canilhac est une

priorité car chaque année la consommation de l'eau du robinet y est régulièrement déconseillée voire interdite. Un traitement au chlore avec surveillance à distance sera installé. Coût de l'opération 24 752€ subventionné par l'Etat et l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Autre dépense remarquable, la mise à jour indispensable du logiciel ASIGEO (logiciel de cartographie des réseaux) qui se monte à 14 500€.

Enfin, la plus importante opération pour 2021 est la reconstruction de la station d'épuration devenue obsolète à Malvézy. Le total (maîtrise d'œuvre et travaux) s'élève à 212 052€ avec des subventions très importantes : Département 71 000€, Etat 35 342€ et Agence Adour Garonne 35 342€.

